



# Cession d entreprise

Par **Lo19**, le **21/10/2019** à **22:59**

Bonjour,

La société, dans laquelle je suis employé depuis 2007 (dont 2 ans d apprentissages) va céder ses parts à un acquéreur que je connais et avec qui je ne veux pas poursuivre l'activité. Cependant, j'aimerais savoir comment quitter celle-ci en profitant de mes allocations de chômage, dans le cadre d'une création d entreprise à titre personnel.

Ma question est simple :

Comment bénéficier de mon chômage en refusant de poursuivre avec le nouvel acquéreur ?  
ett pourrais-je obtenir des indemnités ?

Merci pour votre lecture et à bientôt je l'espère pour une réponse.